

Bulletin municipal

N° 28 Janvier 2016

SOMMAIRE

p.2 :

- Informations
- Recommandations

p.3 :

- Les communes du canton de Saint-Simon sous l'occupation allemande (1^è partie)

p. 4-5 :

- Calendrier des fêtes

p.6-7 :

- Règlement d'accès et d'utilisation du city-stade

•

p. 8 :

- Nos joies et nos peines
- Permanences des maire et adjoints
- Gîte « L'eau vive » à Seraucourt-le-Grand

À toutes les Flaviennes et à tous les Flaviens, en mon nom et au nom du Conseil municipal, je souhaite une très bonne année 2016

Danielle Lanco

Le capitaine DEMARET, de la gendarmerie de Saint-Quentin, conseille de redoubler de vigilance à l'approche des fêtes de fin d'année. Le soir de Noël, des cambrioleurs peuvent, à l'instar de l'an dernier, viser des résidences dont les habitants se sont absentés pour le réveillon. Vous devez mettre à l'abri vos biens les plus précieux et aviser votre voisinage de votre absence, même de quelques heures.

Un doute, une inquiétude, je fais le 17.

Le 21 novembre 2015, des Hollandais avec quelques Américains, Canadiens, Australiens et Néozélandais, ont fait une halte dans notre village. Partis d'Utrecht, ils se rendaient à Paris dans l'intention de participer à la COP 21.



INFORMATIONS

DÉCHETS VERTS

Une benne sera à votre disposition
le jeudi 24 mars 2016
le jeudi 21 avril 2016
de 8 h à 16 h
sur le parking de la salle polyvalente.

La déchetterie de Clastres sera exceptionnellement fermée les mercredis 23 et 30 décembre 2015.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Les nouveaux livres, fournis par la Communauté de communes, sont arrivés. Venez les découvrir.

VENTE DE MATÉRIELS

La mairie vend une bétonnière et une faucheuse portée. Vous pouvez les voir en vous adressant à la mairie ou auprès des employés communaux avant de faire une proposition chiffrée sous enveloppe fermée qui sera déposée à la mairie.

PROJETS DE TRAVAUX EN 2016

- réhabilitation du logement sis au 68 rue André Brulé
- réfection de la voie du Lotissement Epinette MARGOT et du Chemin de LA FERRE prolongé
- première phase de la réhabilitation de la salle des fêtes. En conséquence, elle ne sera pas utilisable d'avril à octobre 2016.

RÉSULTATS DU TÉLÉTHON 2015

Le 5 décembre 2015, nous avons récolté 1073 euros. Cette collecte est moitié moins importante que celles des années précédentes (2014 : 2 069,94 € ; 2013 : 2 007,28 € ; 2012 : 2 235,60 € ; 2011 : 2 106,40 €).

Elle a été obtenue grâce aux diverses activités réalisées par les associations suivantes — l'Association d'Animation Communale (organisatrice), À nos loulous, l'Amicale du Centre de Secours — et aux dons versés à la petite salle polyvalente (Annois et Flavy).

Que tous, ici, soient remerciés pour leur participation.

Nous voudrions également remercier tous les commerçants qui ont gracieusement offert des lots pour l'organisation de ce Téléthon, comme ils le font depuis de nombreuses années.

Jean-François Fauquemberg,
trésorier du Téléthon pour l'A.A.C.

RECOMMANDATIONS

CIMETIÈRE

Par respect pour ce lieu, il est recommandé de ne pas déposer des sacs de poubelles ménagères dans le bac à poubelle du cimetière.

ON N'EST JAMAIS TROP PRUDENT !

La sécurité routière conseille, pour la sécurité de chacun, autant de voir que d'être vu.

Ce conseil vaut certes pour les automobilistes. Il vaut également pour les cyclistes, notamment les jeunes. Car ils sont trop nombreux à rouler sans lumière ou sans vêtement réfléchissant lorsque la nuit tombe. Même si le village est bien éclairé, il subsiste toujours des zones d'ombre. Il serait trop bête de causer un accident ou d'en être victime par défaut de précaution.

Nous publions ci-dessous une première partie d'un article rédigé par M. Michel Lanco sur la vie dans le canton pendant la Grande Guerre.

LES COMMUNES DU CANTON DE SAINT-SIMON SOUS L'OCCUPATION ALLEMANDE 1914-1918

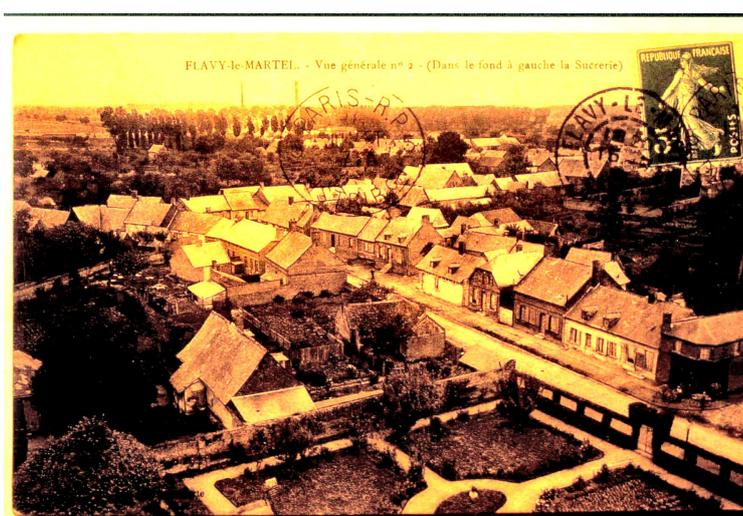
Les communes du Canton de Saint-Simon ont été particulièrement affectées par la Grande Guerre : envahies dès le premier mois de la guerre, elles ont ensuite été occupées, puis détruites en 1917.

Leur histoire est évoquée dans le « Livre d'or » de l'arrondissement de Saint-Quentin, constitué de récits réalisés en 1920 à la suite d'une circulaire envoyée aux maires par le sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Quentin (Société Académique de Saint-Quentin).

Ces récits se présentent selon un plan commun et n'existent que pour plusieurs villages du canton : Artemps, Bray Saint-Christophe, Castres, Contescourt, Happencourt, Jussy, Pithon, Saint-Simon, Villers Saint-Christophe.

D'autres témoignages existent tel le « Journal quotidien de la famille Leclère » de Flavy-le-Martel, tenu par divers membres de la famille, parfois quotidiennement. Publié récemment par Généalogie-Aisne, il apporte un éclairage complémentaire sur cette période difficile.

La famille Leclère habitait près de la sucrerie où le père Marcel était le comptable de Monsieur Tabary, directeur, propriétaire du « Château ».



L'invasion

Le mois d'août 1914 a été fertile en événements qui ont provoqué en peu de temps des émotions vives et contradictoires.

André Leclère (fils de Marcel), assiste à l'embarquement des troupes : « Le 19^e chasseurs part en chantant la Marseillaise sous les acclamations de la population ». Le 14 août, à la gare de Montescourt, on voit passer journallement des trains de soldats britanniques qui se dirigent vers Saint-Quentin pour aller combattre l'armée allemande qui a envahi la Belgique. Tout le monde applaudit et s'extasie devant cette armée britannique qui paraît si bien équipée et si pleine d'allant.

Mais très vite des signes inquiétants apparaissent.

à suivre...

JANVIER

- 8 janvier : Galette des Rois par l'Association A Nos Loulous
- 9 janvier : Concours de Belote Amicale du Personnel Communal
- 13 janvier : Vœux de la Municipalité
- 23 janvier : Soirée organisée par l'Association Familles Rurales

FEVRIER

- 6 février : Concours de Belote Amicale du Personnel Communal
- 9 février : Mardi Gras par l'Association A Nos Loulous
- 13 février : Loto Association Jeunes Sapeurs-Pompiers
- 13 février : Assemblée Générale Union Nationale des Combattants
- 19 février : Assemblée Générale « Association d'Animation Communale »

MARS

- 11 mars : Théâtre - « Association d'Animation Communale »
- 15 mars : Repas des Anciens (au Palais de la Danse)
- 19 mars : Cérémonie Monument aux Morts
- 22 mars : Assemblée Générale « Association des Donneurs de Sang Bénévoles »
- 25 mars : Marché de Printemps – Petite Salle – Écoles Primaires
- 27 mars : Concours de Boules – La Boule Flavienne (Triplette)
- 28 mars : Œufs de Pâques – Stade Municipal – A Nos Loulous

AVRIL

- 3 avril : Randonnée l'Infernale Association Les Biclounes
- 22 avril : Assemblée Générale Familles Rurales
- 24 avril : Souvenir des Déportés
- 30 avril : Concours de Boules – La Boule Flavienne (Doublette)

MAI

- 5 mai : Concours de Boules - A Nos Loulous
- 8 mai : Fête de la Victoire
- 8 mai : Brocante Sporting Club FLAVY
- 14 mai : Concours de Boules – La Boule Flavienne (Doublette)

JUIN

- 1^{er} juin : Cérémonie Fête des Mères
- 4 juin : Fête des Familles – A Nos Loulous
- 4 juin : Concours de Boules – La Boule Flavienne (Doublette)
- 18 juin : Cérémonie Appel du 18 juin
- 24 juin : Assemblée Générale Sporting Club FLAVY
- 25 juin : Kermesse des Ecoles Primaires

JUILLET

- 2 juillet : Concours de Boules – La Boule Flavienne (Doublette)
- 13/14 juillet : Fête Nationale
- 24 juillet : Kermesse Centre de Loisirs sans hébergement – Familles Rurales

AOUT

- 15 août : Concours de Boules – A Nos Loulous

SEPTEMBRE

- 16 septembre : Assemblée Générale – A Nos Loulous
- 17 septembre : Brocante Semi-Nocturne (Associations Familles Rurales – Les Biclounes – Le Sporting Club de Flavy)
- 24/25 septembre : Fête Communale
- 24 septembre : Concours de Boules – La Boule Flavienne

OCTOBRE

- 31 octobre : Halloween « A Nos Loulous » (Petite salle)

NOVEMBRE

- 5 novembre : Loto « A Nos Loulous » (Grande Salle)
- 11 novembre : Armistice 1918
- 12 novembre : Soirée à thème « A Nos Loulous » (Grande Salle)
- 19 novembre : Concours de Belote Amicale du Personnel Communal
- 20 novembre : Bourse aux jouets « A Nos Loulous »

DECEMBRE

- 3 décembre : Téléthon
- 05 décembre : Cérémonie « Guerre d'Algérie »
- 10/11 décembre : Repas Sainte-Barbe- Arbre de Noël des Sapeurs Pompiers
- 16 décembre : Spectacle de Noël pour les enfants des Ecoles
- 17 décembre : Assemblée Générale – La Boule Flavienne

RÈGLEMENT D'ACCÈS ET D'UTILISATION

DU CITY-STADE DE FLAVY-LE-MARTEL

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Le city-stade de Flavy-le-Martel est un lieu public, d'accès libre sous certaines conditions. Il n'est pas surveillé et les utilisateurs en acceptent les conditions et les risques liés à la pratique des activités autorisées.

Ils en assument l'entière responsabilité.

Les personnes mineures sont sous la responsabilité de leur représentant légal.

DÉFINITION DES ACTIVITÉS

Le city-stade est, dans un premier temps, exclusivement réservé à la pratique du football, du basket-ball et du hand-ball. Toute autre activité est interdite.

Cette pratique des activités est placée sous la responsabilité des utilisateurs et de leurs parents.

Les utilisateurs doivent être munis des équipements adaptés à ces pratiques sportives, chaussures de sport en particulier (les crampons sont interdits).

La commune ne peut être tenue pour responsable de tout accident dû à l'utilisation normale ou anormale des équipements mis à disposition.

Les utilisateurs doivent être couverts par une assurance responsabilité civile.

CONDITIONS D'ACCÈS

L'accès au city-stade et son utilisation sont interdits aux enfants de moins de 3 ans et les enfants de moins de 8 ans doivent être accompagnés d'une personne majeure.

Les utilisateurs doivent veiller à ne pas mettre en danger la sécurité des autres et à avoir un comportement respectueux.

Les scolaires (école et NAP) ainsi que le centre de loisirs sont prioritaires pour l'utilisation.

L'utilisation est interdite en cas de neige ou de verglas.

La commune se donne le droit d'interdire l'accès au site pendant une durée donnée.

HORAIRES

Les horaires d'utilisation du city-stade sont :

du 1^{er} avril au 30 septembre de 9 h à 22 h

et du 1^{er} octobre au 31 mars de 9 h à 18 h.

La commune se réserve le droit, à tout moment, de modifier les horaires d'accès pour garantir les conditions de bonne utilisation, d'entretien et de respect du voisinage.

CONDITIONS D'ORDRE ET DE SÉCURITÉ

Il est interdit de dégrader ou d'utiliser à mauvais escient le site et d'user de tout matériel sonore dont le bruit troublerait le calme et la tranquillité des lieux par des nuisances sonores (musique, pétards...).

Il est interdit :

- d'utiliser tout type de véhicule à moteur ou à roues (vélo, skate, trottinette...) sur le site ;
- d'escalader ou de grimper sur les filets, buts ou rambardes sur le site ;
- d'introduire des objets ou matériaux non fixés qui pourraient constituer un risque (palette, bouteilles en verres, javelot, boules de pétanque...) ;
- de faire entrer tout animal même tenu en laisse ;
- de détruire, couper, mutiler, salir, de graver, écrire, inscrire sur quelque support que ce soit ;
- de faire de la publicité par panneaux, affiches temporaires ou permanentes, sauf autorisation

préalable du Maire ;

— de se livrer à des activités commerciales, ambulantes ou non, sans autorisation préalable du Maire ;

— tout type de boissons, nourriture ou chewing-gum sur l'aire de jeux dans quelque emballage que ce soit (canette, verre...) ;

— de faire du feu ou des barbecues ;

— de fumer dans l'aire de jeux.

La place doit être maintenue propre par les utilisateurs, les déchets sont déposés dans les poubelles prévues à cet effet.

MANIFESTATION

Les manifestations (spectacles, démonstrations, épreuves sportives, tournois...) ne peuvent être organisées sans autorisation de la commune, qui se réserve le droit de prendre toutes les mesures nécessaires au maintien du bon ordre.

Lors des manifestations organisées par la commune, le site sera réservé exclusivement au déroulement de celles-ci.

Toute autre utilisation sera interdite pendant la durée de la manifestation.

Le non-respect du règlement entraîne l'expulsion des contrevenants et éventuellement toute autre sanction de droit.

LE NOUVEAU BUREAU DE L'ASSOCIATION DE PÊCHE LA PERCHE (2016 - 2020)



De gauche à droite : Patrick JULIEN, Adjoint au maire, Françoise et Michel VILET, Ludovic TROCME , membres, Jean-Jacques SOURY, trésorier, Guy SERVAIS, secrétaire, Pascal GOUGE, vice-président, Alain MOUFLIER, président, Christelle MOUFLIER et Alain VILETTE (absent), vérificateurs aux comptes et de jeunes pêcheurs.

Les cartes de pêche ne se délivrant plus que sur internet, l'association organisera des permanences, en mairie de Flavvy-le-Martel, pour la vente des cartes de pêche 2016 et pour vous aider dans vos démarches (prise de photo, impression des documents).

Paiement en chèque ou espèces.

Dates des permanences : les samedis 26 décembre 2015 et 02 janvier 2016, de 16 h à 18 h.

NOS JOIES ET NOS PEINES

Naissances

5 octobre : BROCC-DA SILVA Raphaël
5 octobre : BROCC – DA SILVA Lyna
10 novembre : HARTMANN Noa
15 novembre : LIEBENGUTH Yassin
24 novembre : WATIER Tyago
1^{er} décembre : DEMAREST Mathis

Décès

6 septembre : Paulette NEUER
10 septembre : Marianne PIERSIAK
25 septembre : Michel DUSSOLLIER
16 octobre : Georgette GUERIN
31 octobre : Denis DOMINIQUE
6 novembre : Jean ROUSSEAU
13 décembre : Jeannine LEMAIRE

PERMANENCES MAIRE – ADJOINTS (DE 9 H 30 À 10 H 30)

2 - 3 janvier : Mme Andrée TATIN
9 - 10 janvier : M. Patrick JULIEN
16 - 17 janvier : Mme Danielle LANCO
23 - 24 janvier : M. Régis LEFÈVRE
30 - 31 janvier : Mme Marie-Thérèse GROGNET

6 - 7 février : M. Éric VAN ISACKER
13 - 14 février : Mme Andrée TATIN
20 - 21 février : Mme Marie-Thérèse GROGNET
27 - 28 février : M. Patrick JULIEN

5 - 6 mars : M. Éric VAN ISACKER
12 - 13 mars : M. Régis LEFÈVRE
19 - 20 mars : Mme Danielle LANCO

2 - 3 avril : Mme Andrée TATIN
9 - 10 avril : M. Régis LEFÈVRE
16 - 17 avril : M. Éric VAN ISACKER
23 - 24 avril : M. Patrick JULIEN
30 avril - 1^{er} mai : Mme Danielle LANCO

7 - 8 mai : Mme Marie-Thérèse GROGNET

GITE « L'EAU VIVE »

Située à Seraucourt-le-Grand, 13 rue Robert Louise de Latour, cette maison de 85 m², entièrement rénovée, peut accueillir 6 à 7 personnes. Elle comporte 3 grandes chambres, 2 salles de bain, 2 w.c., cuisine, salon, séjour.



Elle offre tout le confort nécessaire pour passer un agréable séjour dans un bourg calme et reposant. Les amateurs de promenades pourront tester les chemins de randonnée à proximité ou s'adonner aux joies du canoë-kayak. Pour les pêcheurs, l'étang tout proche est un atout non négligeable.

Tarifs

Basse saison (janvier – février – novembre – décembre) : 230 €/semaine (de samedi à samedi).

Moyenne saison (mars – avril – septembre – octobre) : 280 €/semaine.

Haute saison (de mai à août) : 350 €/semaine.

Mid-week (du lundi après-midi au vendredi matin) : 200 €.

Week-end : 180 €.

Nuitée : 70 €.

Réservation auprès de la C32S au 03 23 63 36 51.